



MAIRIE DE LURY SUR ARNON
25 rue de la Mairie - 18120 LURY SUR ARNON

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021**
18h30 à Lury sur Arnon

L'an deux mille vingt et un, le 18 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de LURY-SUR-ARNON, convoqué, s'est réuni au centre socio-culturel, sous la présidence de Madame Chantal CREPAT, Maire de LURY-SUR-ARNON

Présents : Chantal CREPAT, Christophe CHARRIOT, Thierry CHERRIER, Annick GAUSSET, Cédric GOURIN, Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Arnaud HEMERET, Didier HINNIGER, Angélique LAMY, Jean-François PETIT, Marie-France THOMAS, Aude TIVRIER, Sophie VIVIEN

Absents ou Excusés : Laëtitia FOUSSARD (Pouvoir à Sophie VIVIEN), Bernard MITTON (Pouvoir à Jean-Sylvain GUILLEMAIN)

Secrétaire de séance : Jean-François PETIT

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Conseil Municipal convoqué à Lury sur Arnon, s'est tenu le 25 février 2021.

Après avoir entendu le Maire rappeler les grandes lignes du dernier conseil municipal, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents (15 voix « Pour »).

2 – DELIBERATION PORTANT SUR LA MODIFICATION DU PROJET DE RENOVATION DE L'ÉCOLE « SANITAIRES ET COUR »

Délibération portant sur la modification du projet de rénovation de l'école « sanitaires et cour »

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une première demande de subvention relative au projet de rénovation de l'école « sanitaires et cour » a été déposée en 2020.

Suite à modification du projet la demande de subvention a été annulée et une nouvelle demande présentant le nouveau projet ainsi que son plan de financement sera déposée.

Le Maire présente les différents devis qui s'élèvent à la somme de 68 031,11 € HT soit 81 637,33 € TTC.

Le financement s'effectuera de la façon suivante :

- Etat – DETR (50,00%) : 34 015,55 €
- Département (29,40%) : 20 000,00 €
- Emprunt (20,60%) : 14 015,56 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix « Pour » approuve la modification du projet de rénovation des sanitaires actuels et la création d'une toilette PMR qui rendra ainsi l'école accessible aux personnes à mobilité réduite suite au passage des services de la DDT du Cher (pour l'accessibilité) ainsi que son nouveau plan de financement.

3 – COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BERRY : PROPOSITION D'UNE CONVENTION MULTIPARTITE DANS LE CADRE D'UNE ACTION CULTURELLE « LA PETITE ROBE BLEUE »

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal sur le mail reçu de la Communauté de Communes Cœur de Berry dans le cadre d'une action culturelle intitulé « la petite robe bleue » (voir convention de partenariat adressée par mail le 12/03/21)

Cette convention multipartite sera signée par :

- La ligue de l'Enseignement – Fédération des Œuvres Laïques du Cher
- La Communauté de Communes Cœur de Berry
- Le SIRPE (Syndicat Intercommunale du Regroupement Pédagogique) / L'association des parents d'élèves LES PICSOUS
- La Mairie de Lury sur Arnon
- La Mairie de Quincy

Les 4 collectivités territoriales confient la mission à la Ligue d'organiser et de gérer une programmation de spectacles vivants pour le Jeune public, dans le cadre d'un dispositif dénommé Passerelles des Arts, spectacle vivant.

Le Projet 2021

La Compagnie Maintenant ou jamais présentera 3 représentations de son spectacle « la petite robe bleue » à Quincy, Lury sur Arnon, et Chéry en avril 2021.

Le Planning de la représentation et des ateliers est le suivant :

- Vendredi 9 avril 2021
Lury classe 1 : atelier 2 heures
Lury classe 2 : atelier 2 heures
- Vendredi 16 avril 2021
Lury classe 1 : atelier 1h30 heures
Lury classe 2 : atelier 1h30 heures
- Représentation tous publics à 17h30 à Lury (horaire et lieu à confirmer)

Le Financement

Le montant de l'aide financière accordée par la Mairie de Lury sur Arnon est de 400,00 € pour la saison 2020/2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix « Pour » décide d'approuver cette convention.

4 – DEMANDE DE SUBVENTION

- Association du Secours Populaire Français

Madame le Maire informe que sur l'année 2020 la commune a versé une subvention de 150,00 €, et cette association a aidé 16 familles (soit 47 personnes) sur l'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix « Pour » décide d'attribuer une subvention de 200,00 € à cette association pour l'année 2021.

5 – QUESTIONS DIVERSES

- Commission culture, sport et vie associative

Suite à une demande de subvention d'une association de Lury sur Arnon, pour rappel il a été décidé que les associations devaient rendre leur dossier de demande en octobre 2021 pour obtention d'une subvention pour 2022.

Pour cette année, chaque association dépose sa demande en Mairie avec les documents habituels.

- Elagage d'arbres

Les arbres entre l'Arnon et le stade seront élagués par l'Entreprise DEBROSSE.

La séance est close à 19h00.